

**L'ÉCOLE  
DÉMOCRATIQUE  
de Reims**



# l'imaginarium

les apprentissages autonomes

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

# DOSSIER INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

## ENFANT

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Nationalité : .....  
Langue maternelle : .....  
Langues parlées : .....  
Adresse : .....

## PARENTS

<u>Parent 1</u>	<u>Parent 2</u>
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Tel : .....	Tel : .....
Profession : .....	Profession : .....
Employeur : .....	Employeur : .....
Email : .....	Email : .....
Adresse : .....	Adresse : .....

### Autorité parentale :

Les deux parents  parent 1  parent 2

Frère(s) / Soeur(s): .....

Etablissements fréquentés précédemment par l'enfant (crèche, halte-garderie, école...) :  
.....  
.....

## AUTORISATION DE SORTIE

- Je soussigné(e)..... autorise la participation de mon enfant à toutes les sorties organisées dans le cadre des activités scolaires ou extra-scolaires.
  - J'autorise l'école à photographier ou filmer mon enfant à des fins uniquement pédagogiques : **Oui**  **Non**
  - J'accepte que les photographies et images numériques de mon enfant apparaissent dans les publications écrites de l'école, sur son site internet et dans d'éventuelles revues promotionnelles : **Oui**  **Non**
- Je suis informé(e) que cette utilisation est faite dans un cadre pédagogique uniquement et que l'identité de mon enfant sera protégée. Je suis également informé(e) que ces images pourront être utilisées ou distribuées sous d'autres formes (DVD-CD Rom), toujours dans le cadre de présentation de l'établissement.
- J'autorise les personnes suivantes à venir récupérer mon enfant à l'école, sous réserve qu'elles présentent une pièce d'identité :

Nom Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone portable	Téléphone fixe

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'Imaginarium, les apprentissages autonomes.

Date et signature(s)

# CONFIDENTIEL - FICHE MEDICALE

## (Validité de Septembre 2019 à Août 2020)

### ENFANT

Nom : ..... Sexe :  
Prénom : .....  F  
Date de naissance : .....  M

### RESPONSABLES LÉGAUX

Nom : ..... Nom : .....  
Prénom : ..... Prénom : .....  
Tel : ..... Tel : .....  
Adresse : ..... Adresse : .....

### AUTRES PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

#### MÉDECIN TRAITANT

Nom : ..... Tel : .....

#### AUTRES PERSONNES

Nom Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone portable	Téléphone fixe

### RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Vaccins obligatoires : DTP à jour :  OUI Date du dernier rappel : .....

Autres vaccins : précisez : .....

Joindre la copie de la page des vaccins du carnet de santé ou le certificat médical attestant les vaccinations.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

Oreillons  Scarlatine  Varicelle  Coqueluche  Rougeole  Rubéole

Port de : Lentilles  Lunettes  Prothèses auditives  Prothèses dentaires

Autre, précisez : .....

Opérations subies : .....

Groupe sanguin : .....

Allergies alimentaires : OUI  Préciser : .....

Allergie médicamenteuse : OUI  Préciser le médicament : .....

Asthme : OUI Autre difficulté de santé : OUI  Préciser : .....

P.A.I. existant : Fournir une copie du PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Le protocole d'urgence et la trousse médicale devront être donnés à la directrice de l'école.

Troubles du langage  Dyslexie  Difficultés scolaires

Joindre la copie du compte-rendu du spécialiste qui suit l'enfant.

Tout enfant ayant un développement inhabituel devra être suivi par des spécialistes, en collaboration avec les facilitateurs. Dans ce cas, l'équipe éducative se réserve le droit d'inscrire l'enfant à mi-temps ou à temps plein suivant ses besoins.

Si votre enfant suit ou est amené à suivre un traitement médical, une ordonnance datée précisant la posologie sera déposée auprès de la directrice de l'école avec les médicaments dans leur emballage d'origine, la notice d'utilisation et votre accord écrit. Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Temps du matin (8h-8h30)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps du soir (16h30-17h45)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## TEMPS DU MIDI

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Repas sur place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## ASSURANCES

Nom du centre de sécurité sociale : ..... N° de sécurité sociale : .....

Assurance responsabilité civile : .....N° .....

Je soussigné(e) .....responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant. Je m'engage à informer l'école de toute modification importante concernant l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

Date et signature précédées de la mention "lu et approuvé"

# PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'Imaginarium accueille les enfants de 3 ans à 11 ans, de tout horizon le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les facilitateurs sont là pour l'ensemble des enfants. L'école s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour mener à bien l'ensemble du projet pédagogique en accord avec ses valeurs fondamentales. Nous offrons des moyens et non un résultat.

## COMMUNIQUER DE FAÇON CONSTRUCTIVE ET POSITIVE

Les membres du personnel, enfants et parents auront pour premier devoir de se respecter les uns les autres et d'établir une relation de confiance entre eux. Chacun veillera à s'exprimer avec mesure et bienveillance, sans violence. Développer des relations harmonieuses avec les autres nécessite de passer d'une communication de « problème à problème » à la communication de « potentiel à potentiel ».

Chacun est responsable du climat interne à l'école. Tant l'équipe pédagogique, que les parents et les enfants. Le non-respect du règlement et/ou du projet pédagogique fera l'objet de discussions avec les parents, afin que nous puissions mettre en place ensemble des solutions.

Chaque jour, l'enfant apprend à l'école à gérer ses émotions. Les parents sont invités à faire de même avec le personnel de l'école. De ce fait, aucune violence adulte, qu'elle soit physique ou verbale ne sera tolérée, une exclusion pourra être notifiée en cas de récidive ou de grave incident.

L'une des idées essentielles de l'Imaginarium est que les enfants comprennent et intègrent les valeurs citoyennes : équité, respect de chacun dans sa différence, aide et soutien de l'autre. La qualité de la relation sociale, la tolérance, la recherche de l'épanouissement de l'être : voilà ce vers quoi nous tendons au sein de l'environnement bienveillant de notre école.

L'Imaginarium se fait un lieu porteur de ces valeurs pour faire des hommes et des femmes de demain des êtres libres et indépendants, oeuvrant dans leur vie avec fraternité et partage, en paix avec eux-mêmes et avec le monde qui les entoure.

## LES HORAIRES DE L'ÉCOLE

L'Imaginarium accueille ses membres en journée continue ; à partir de 8h00 et au plus tard jusque 18h00, incluant le temps de repas du midi pour permettre à l'enfant de rester dans la continuité de ses apprentissages et de profiter d'un moment riche en partage.

**8h00-8h30 : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

**Matinée : APPRENTISSAGES MONTESSORI DU CÔTÉ MONTESSORI ET LIBRES CÔTÉ DÉMOCRATIQUE**

**10h30 : BAR À FRUITS**

**11h15 : QUOI DE NEUF ?**

**12h-13h00 : PAUSE DÉJEUNER**

**13h00-13h30 : TEMPS CALME**

**13h30-16h30 : ATELIERS**

**16h30-18h00 : PÉRISCOLAIRE, CONTINUITÉ DES PROJETS DES ENFANTS**

Même si nous recommandons le cadre montessorien pour les enfants de 3 à 6 ans, cet environnement ne sera en aucun cas imposé à votre enfant. S'il souhaite organiser sa journée sans opter pour ce cadre, nous le laissons libre dans ce choix.

La pédagogie Montessori est présente dans notre école dans le but d'aider les enfants à s'orienter vers une activité s'ils en ressentent le besoin et l'envie.

## LES VACANCES SCOLAIRES

Rentrée scolaire 2019	Le <u>lundi 2 septembre 2019</u>
Vacances de la Toussaint 2019	Fin de l'école le <u>vendredi 25 octobre 2019</u> au soir Reprise le <u>lundi 4 novembre 2019</u> au matin
Vacances de Noël 2019	Fin de l'école le <u>vendredi 20 décembre 2019</u> au soir Reprise le <u>lundi 6 janvier 2020</u> au matin
Vacances d'hiver 2020	Fin de l'école le <u>vendredi 21 février 2020</u> au soir Reprise le <u>lundi 2 mars 2020</u> au matin
Vacances de Pâques 2020	Fin de l'école le <u>vendredi 17 avril 2020</u> au soir Reprise le <u>lundi 27 avril 2020</u> au matin
<u>Pont de l'Ascension 2020</u>	Fin de l'école le <u>mardi 28 mai 2020</u> au soir Reprise le <u>lundi 3 juin 2020</u> au matin
Grandes vacances 2020	Fin de l'école le <u>vendredi 31 juillet 2020</u> au soir

## SORTIE DE L'ÉCOLE

La sortie se fait à partir de 16h30. Un autre adulte peut récupérer l'enfant si vous l'avez désigné auprès de l'école, son identité sera vérifiée. À partir du moment où vous êtes présents, l'enfant est sous votre responsabilité.

## PÉRIODES PÉRISCOLAIRES

L'école propose deux périodes périscolaires de 8h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h00. Nous vous proposons de faire un don libre à l'association en contrepartie de ces temps d'accueil périscolaire.

Sur les périodes de vacances scolaires, nous suivons les vacances de notre zone mais nous ouvrirons la première semaine de chaque période de vacances sous un mode de fonctionnement différent dit périscolaire. Ces périodes seront accessibles pour vos enfants sans frais supplémentaires.

## STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITÉ

Pour information, la rue est à sens unique.

Pour vous faciliter le stationnement, il y a un parking en amont de l'école.

Notre local se trouve à proximité directe de l'avenue de Champagne et donc de l'autoroute A4.

Il est également accessible en transport en commun par la ligne de bus numéro 7.

## STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITÉ

Il n'y a aucune obligation à ce que votre enfant soit présent à 8h45.

Cependant, afin de pouvoir nous organiser et être pleinement avec les enfants déjà sur place, si votre enfant arrive après cet horaire, nous vous demanderons de gérer son arrivée (repas à déposer ...).

Nous conseillons la présence de votre enfant au sein de l'établissement de 10h à 16h, tous les jours.

Nous rappelons que conformément aux Assises de l'école maternelle, tout enfant, à partir de la rentrée 2019, sera soumis à l'obligation d'instruction dès ses 3 ans.

Merci de nous prévenir en cas d'absence.

## PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

En cas d'allergie alimentaire, un PAI pourra être mis en place, uniquement en concertation avec un médecin et avec une prescription rédigée. Ce PAI devra être régulièrement révisé par le médecin traitant qui le communiquera régulièrement à l'école. Il devra être revu tous les ans.

## SUCETTE, DOUDOU ET COUCHES

Les sucettes et doudous sont acceptés à l'école. Les enfants seront invités à les poser à côté d'eux pendant les activités, afin d'apprendre à s'en détacher en douceur.

Si votre enfant porte encore des couches, merci de nous les fournir.

## SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

L'Imaginarium offre un environnement sécurisé aux enfants, c'est pourquoi nous ne pouvons y accepter les objets ou les produits jugés dangereux, illicites ou nuisibles à la santé.

Nous vous demanderons de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et de remplir une fiche médicale en début d'année.

Il serait préférable qu'un enfant fiévreux, contagieux ou nécessitant des soins reste à la maison.

Merci de signaler les maladies ou les parasites contagieux.

Les facilitateurs ne peuvent délivrer de médicaments aux enfants à moins d'avoir une ordonnance médicale au nom de l'enfant, avec toutes les informations nécessaires pour administrer le traitement.

## REPAS

Si votre enfant mange sur place le midi, son repas est à fournir par vos soins. Il y a un réfrigérateur pour le stocker jusqu'au temps de repas et un four pour le réchauffer.

Seuls les enfants restant après 16h30 ont besoin de prévoir un goûter.

Dans le cadre de l'activité « bar à fruits », ouverte à tous, il serait agréable que chacun apporte un fruit tous les jours.

## ANNIVERSAIRES

Les anniversaires sont fêtés à l'école si l'enfant le souhaite.

L'enfant peut choisir d'apporter un gâteau ou de nous fournir tous les ingrédients nécessaires à la préparation d'un gâteau sans allergène (dans leurs emballages non ouverts, étiquetés) qu'il réalisera lui-même à l'école pour et avec ses camarades.

Nous vous demandons de choisir une seule recette, simple à réaliser par votre enfant.

Une liste des allergènes sera fournie par l'école en début d'année et sera mise à jour si besoin.

## ADMISSION

L'école se réserve le droit d'admettre ou non l'enfant au sein de l'école après un entretien avec la famille et en fonction des effectifs.

## PÉRIODE D'ESSAI

Pour chaque inscription, y compris celles en cours d'année, nous proposons une période d'essai d'un mois. Cette proposition est mise en place dans le but de permettre à l'enfant de se positionner lui-même et qu'ensemble vous fassiez le choix le plus adapté à son épanouissement.

L'équipe pédagogique se réserve le droit de décider ou non de la poursuite de la scolarité de l'enfant au sein de l'école si le système de fonctionnement ne lui convient pas.

## DÉPART EN COURS D'ANNÉE

Tout départ en cours d'année est envisageable mais tout trimestre commencé, après la période d'essai, est dû dans son intégralité, quelque soit le motif du départ.

Dans le cas où le projet pédagogique et le règlement intérieur ne seraient pas respectés, l'école se réserve le droit de mettre fin au contrat avec la famille.

## CONTACTER L'ÉCOLE

L'école dispose d'une adresse email : **ecole.imaginarium@gmail.com** et d'un numéro de téléphone mobile : **06.24.75.90.04** sur lequel les parents peuvent appeler durant les heures de permanences.

Pour signaler une absence ou un retard, il est possible d'appeler l'école dès 8h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins.

Pour toute autre demande merci de nous contacter par email.

Ils seront lus pendant les heures de permanence et une réponse sera faite rapidement.

Les membres de l'équipe pédagogique pourront être amenés à appeler les parents avec leur téléphone portable en cas d'urgence. Il est impérativement demandé aux familles de respecter leur vie privée et de ne pas utiliser leurs numéros personnels **sauf en cas d'urgence absolue**.

Signature de la directrice

Signature des représentants légaux



# CHARTRE FINANCIÈRE

## PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2019 À AOÛT 2020

L'Imaginarium est un établissement entièrement privé hors contrat, en ce sens il ne reçoit aucune aide de l'état, ni d'organismes publics ou privés. Il fonctionne uniquement grâce aux frais de scolarité.

Ces frais correspondent donc à la location et à l'entretien des locaux, les salaires et charges de l'ensemble du personnel, la mutuelle, la médecine du travail, l'achat de matériel (pédagogique, potager, animaux) et mobilier, les assurances, les frais fixes d'organisation et de gestion de l'école (expertises comptables et juridiques).

### LES FRAIS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Les frais d'adhésion à l'association sont de 10 € en tant que simple membre, et de 40 € pour une famille dont au moins un enfant est scolarisé à l'Imaginarium.

### LES FRAIS DE SCOLARITÉ

Ils sont de 3000 € pour une année scolaire complète à temps plein.

Si l'élève est inscrit en cours d'année, les frais de scolarité seront réduits au prorata du temps restant sur l'année scolaire.

Les repas sont aux frais des familles et préparés par leurs soins.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mensualités à payer en fonction de chaque situation.

Scolarité à TEMPS PLEIN	Option 10 mensualités Montant à payer par mois de septembre 2019 à juin 2020 (inclus)	Option 12 mensualités Montant à payer par mois de septembre 2019 à août 2020 (inclus)	% de réduction
1 <sup>er</sup> enfant	300 €	250 €	/
2 <sup>ème</sup> enfant	240 €	200 €	20%
3 <sup>ème</sup> enfant	210 €	175 €	30%

Scolarité à TEMPS PLEIN	Option 10 mensualités Montant à payer par mois de septembre 2019 à juin 2020 (inclus)	Option 12 mensualités Montant à payer par mois de septembre 2019 à août 2020 (inclus)	% de réduction
1 <sup>er</sup> enfant	180 €	150 €	/
2 <sup>ème</sup> enfant	165 €	138 €	20%
3 <sup>ème</sup> enfant	150 €	125 €	30%

Il est à noter que chaque mensualité se doit d'être réglée dans son intégralité même en cas d'absence de l'enfant au cours du mois et qu'en cas de départ de l'enfant au cours l'année, et ce quelle qu'en soit la cause, tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

# ENGAGEMENT FINANCIER

Je soussigné(e), ....., sollicite l'inscription de mon enfant ..... au sein de l'Imaginarium.

De ce fait, je m'engage fermement et irrévocablement à régler les frais d'adhésion à l'association ainsi que les frais de scolarité dont j'ai pris connaissance dans la charte financière.

## MODE DE RÈGLEMENT merci de cocher l'option choisie

- Par chèque
- Par virement

## TABLEAU DES ÉCHÉANCES

Option 10 mensualités	
02/09/2019	02/03/2020
02/10/2019	02/04/2020
02/11/2019	02/05/2020
02/12/2019	02/06/2020
02/01/2020	
02/02/2020	

Option 12 mensualités	
02/09/2019	02/03/2020
02/10/2019	02/04/2020
02/11/2019	02/05/2020
02/12/2019	02/06/2020
02/01/2020	02/07/2020
02/02/2020	02/08/2020

## CHOIX DU RÈGLEMENT merci de cocher l'option choisie et de compléter la mensualité vous concernant (cf. le tableau récapitulatif des frais de scolarité qui se trouve dans la charte financière)

- Règlement en 10 mensualités de .....€
- Règlement en 12 mensualités de .....€

## INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉFAUTS DE PAIEMENT

Retard de paiement : Après un mail de relance au bout d'une semaine de retard, une lettre avec accusé de réception vous sera envoyée à vos frais après 15 jours de retard. Au bout d'un retard de plus de 30 jours, l'école se réserve le droit de radier l'enfant et d'engager des procédures de recouvrement pour les sommes dues. Les frais de recouvrement (lettres recommandées, frais de signification, frais judiciaires...) seront facturés aux représentants.

Rejet de prélèvement ou de chèque : Si un prélèvement ou un chèque se voient rejetés par la banque, vous en serez immédiatement informés et devrez en régler le montant, majoré des frais de rejet en vigueur qui vous seront alors communiqués.

Dans le cas de rejet de 2 prélèvements consécutifs, les prélèvements seront suspendus et le montant des frais de scolarité restant dûs sera immédiatement exigible.

Date et signature précédées de la mention "lu et approuvé"

# RÉCAPITULATIF POUR VALIDER L'INSCRIPTION

- Le dossier d'inscription dûment complété
- Copie du livret de famille ou un extrait de naissance
- Une attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- 1 photo d'identité, 1 photo de votre enfant (pour son « casier ») et 1 photo d'identité au format numérique pour notre fichier de suivi sur Athena (à nous envoyer par mail)

Toute correspondance doit être adressée à :

Les Apprentissages Autonomes de l'Imaginarium  
27 rue Jean d'Aulan, 51100 REIMS  
ecole.imaginarium@gmail.com

À la réception du dossier, nous vous contacterons pour organiser une visite des locaux et une rencontre familiale individuelle avec l'équipe pédagogique, les frais fixes d'inscription ne seront encaissés qu'après.

## LISTE DE FOURNITURES

- 1 blouse pour les activités type peinture, cuisine, ...
- 1 paire de chaussons ou de chaussettes, selon la préférence de votre enfant
- 1 change vestimentaire
- des couches si besoin
- 1 pochette de feutres
- 1 pochette de crayons de couleurs
- des stylos
- des crayons de mine
- 1 pot à crayons
- 1 taille crayon
- 1 gomme
- 4 tubes de colle
- 1 paire de ciseaux
- 1 double décimètre
- 1 paquet de feuilles A4
- des pochettes plastifiées A4
- 1 pochette plastifiée à rabats
- 3 boîtes de mouchoirs

À l'exception des vêtements, toutes les fournitures seront mises en commun. Il n'est donc pas nécessaire de mettre le nom de votre enfant dessus.

Il est possible que des fournitures vous soient redemandées dans le courant de l'année, mais nous limiterons au maximum votre participation.